

# La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

**ABONNEMENTS :** Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

**INSERTIONS :** première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

## LA FRANCE QUI PASSE AUTOUR DU BOYCOTTAGE MUSULMAN

### La France qui passe !....

—oxo—

La Tunisie vient d'avoir le grand bonheur de traverser une période inoubliable : la France juvénile, la France ardente, lui a rendu visite, et la Tunisie, la perle rare des Colonies françaises, garde l'impression saine et enthousiaste du passage de la Mère-Patrie parmi elle.

Le Congrès Fédéral de Gymnastique a marqué nos annales de journées fameuses qui s'y inscrivent en pierres blanches. Trois à quatre mille enfants de France, les plus robustes et les plus virils, armés magnifiquement de leur force physique et d'un bel élan de patriotisme chaleureux, ont émerveillé nos populations par leur discipline rare, par leur éducation sportive consommée, et par une bonne et joyeuse humeur, que n'ont altérée ni les ennuis d'une traversée mouvementée, ni les impedimenta d'un séjour de fortune.

Accompagnant cette heureuse jeunesse, des familles entières, venues de tous les terroirs de la Métropole, portant encore les toilettes et les coiffures si seyantes de nos provinces, ont semé dans nos rues la gaieté de leur affluence. Des touristes, accourus de partout, ont semé l'or à pleines mains, et ont emporté de leur trop court séjour à Tunis, un désir de revenez-y qui sera des plus profitables à l'attrait hivernal de la Régence.

Ce furent de belles journées, pour la Tunisie, et aussi pour l'idéal républicain. Les membres du Gouvernement, si copieusement harangüés, ont bien constaté que la démocratie avait partout le dessus dans toutes les classes de notre population. Et ce n'a pas été la moindre de nos satisfactions de voir, dans leurs discours, l'éloge du Résident Général et de sa politique revenir comme un leit-motiv, qui a dépité quelques-uns de ces pseudo-repentis dont les meneurs ne revinrent récemment à de meilleurs sentiments, que parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Belles journées à la vérité, que cette fête du muscle régénérateur, au cours desquelles la vaillance des forts sur lesquels la Patrie repose, fut applaudie et magnifiée.

Belles journées, où l'entrain des fédérés se doublait de celui des masses de spectateurs, attentives à ces prestigieux mouvements d'ensemble dont l'unisson forçait l'admiration des plus flegmatiques.

Belles journées, qui permirent à la France de se rendre une fois de plus un compte solennel de l'ardeur pacifique de ses enfants, pouvant se transformer, aux heures critiques, en ardeur belliqueuse du plus reconfortant effet.

Belles journées, puisqu'il fut donné aux suppôts de la réaction d'encaisser des mornifles officielles dont l'effet visible les a rendus verts de dépit.

Et maintenant, que tout est fini, que les derniers lumignons sont éteints, que les dernières bannières ont été amenées ; et maintenant que les mânes de Ferry, le grand décrié, le Tonkinois, le Tunisien, ont été réhabilités une fois de plus en plein Forum ; maintenant que chacun est resté sous l'impression de ces journées de joie et d'union, la Tunisie se doit de persévérer dans la voie du progrès et de la clarté politique. Foin des discordes que les fauteurs attisent pour mieux pêcher en eau trouble ! Foin des zizanies et des querelles vaines !

Au travail, tous, à la tâche ! Pour la Tunisie, pour la République !

JEAN-SANS-PEUR.

#### Note du Jour

### Sur le Boycottage

— «o» —

*Cependant que Si Ali Bach-Hamba, le pov' exilé, continue à clamer dans le Temps austère ses jérémiades et ses lamentations sur son panislamisme très spécial (oh ! combien ?), ses fidèles séides, restés à Tunis et guère inquiétés, continuent à entretenir dans les populations musulmanes la fièvre du boycottage.*

*Boycottage sous toutes les formes sans répit : les boîtes d'allumettes en cire, pour ce qu'elles sont fabriquées à Milan, sont totalement mises à l'index, et leur consommation en a considérablement souffert. Il en est de même des pâtes alimentaires de provenance italienne ; les musulmans n'achètent que les macaronis travaillés à l'usine de M. Zaouche. (On voit que le loyal ami de la France ne dédaigne pas de profiter des manœuvres de ses coreligionnaires dont il renie les menées). Deux fabricants italiens ont déjà déposé leurs bilans. D'autres suivront !*

*Mais le côté le plus caractéristique de cette grève de consommateurs, c'est le boycottage des tramways. Ce coupable mouvement collectif — coupable parce qu'il ne fut pas spontané et se poursuit au détriment de la liberté individuelle —, ce coupable mouvement continue de plus belle. On a bien essayé de l'enrayer. Quelques arabes, des hommes, des*

*femmes, moins fanatiques ou moins fanatisés, prirent le tram pendant les fêtes de gymnastique ; mais un mot d'ordre occulte circula aussitôt, et les voitures de la compagnie française recommencèrent à être désertées par l'élément indigène.*

*Que faudrait-il penser de cette persistance pernicieuse et de la force d'inertie qui semble en favoriser l'essor ? Faudrait-il, carrément, dire toute notre pensée ; dire, par exemple que le Gouvernement, qui devrait sévir sans retard, connaît les menées d'un sieur Ahmed Chérif, qui n'a pas été inquiété, peut-être en raison de son grand âge ? Et pourtant, son titre de vieillard eût dû l'inciter à s'ériger en conciliateur, alors que c'est un grave perturbateur ! Il est vrai que l'on pourrait trouver, aux menées de M. Ahmed Chérif, déjà dénoncées par nous, sinon une excuse, du moins une raison : ce musulman fut, en effet, exproprié aux approches de la Marsa, par la ligne du T.-G.-M., exproprié un peu de force, bien qu'à un prix très rémunérateur, ajouterons-nous. Il n'en garde pas moins à la Compagnie des Tramways, aux Travaux Publics, et partant à l'Etat Tunisien, une vieille dent, qu'il a trouvée une belle occasion d'assouvir par la prédication du boycottage.*

*De pareils procédés justifieraient à la vérité, les sévices les plus immédiats de la part du consortium lésé, sous de vains prétextes d'italianisme, qui cachent une haïssable turcophilie, ou bien de détestables vindictes privées. Qui désapprouverait, par exemple, la mise à l'index des candidatures musulmanes aux emplois de conducteurs et de watmans, au bénéfice des postulants juifs, les israélites ayant fait preuve dans toutes ces Affaires, d'un calme absolu et d'une unanimité d'approbation des procédés islamiques ?*

*Le mieux serait, à notre avis, sans se départir de la pondération nécessaire, de se montrer un peu plus agissant. Et, puisque le boycottage, dès le début, fut préché dans les mosquées — nous en avons la preuve auditive — n'y aurait-il pas lieu de faire ordonner par M. Urbain Blanc agissant au nom de S. A. le Bey, au Cheikh-el-Islam, d'avoir à enjoindre à tous les imams des mosquées de Tunisie de faire des contre-prêches à tous les offices de la journée ?*

*Ce serait là un moyen efficace, et inédit, de faire cesser un mouvement dont les Bach-Hamba et consorts furent les initiateurs, et Si Ahmed Chérif le digne continuateur !*

LE SEMAINIER.

### NOS ÉCHOS

**Deuil national.** — La France républicaine vient d'éprouver une perte douloureuse : M. Brissou, le vénéré président de la Chambre des députés, vient de mourir sans que rien pût faire présager une aussi brusque fin.

Les Français de Tunisie et les amis de la France ont appris cette mort avec stupeur. Nous joignons à la leur l'expression de notre émoi contristé.

**Dans le Nichan.** — Nous sommes très heureux d'enregistrer la haute et flatteuse distinction que le Gouvernement Tunisien vient d'accorder à deux de nos meilleurs amis : le Résident Général vient, en effet, d'adresser la plaque de Grand Officier du Nichan à M. Louis de Maniquet, Directeur général des Mines d'Algérie-Tunisie (Tébessa-Kouif), et M. Charles Michel, qui dirigea très longtemps cette exploitation, et qui sert, dans le département de Constantine, la cause républicaine avec une noble et généreuse activité.

C'est avec une vive joie que nous adressons à nos deux amis nos compliments les plus affectueux.

**Comme sous Mandrin !** — Ils vont bien dans le Sud Tunisien ! Les mânes de Cartouche se voileront la face devant le dernier exploit accompli sur la grande route. Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, huit malfaiteurs montés sur des méharis et armés, cinq de revolvers et trois de fusils et de poignards, ont attaqué, à dix-huit kilomètres de Metlaoui, un convoi de quatorze sacs de colis postaux venant de Metlaoui.

Ils ont attaqué les deux chameliers et ont emporté leurs sept chameaux et tous les colis.

Un chamelier a réussi à se délier et à courir à Metlaoui avertir la police. Vive la Sécurité, Messieurs les Mandrins !

**Notre salon.** — Nous l'avons, nous aussi, notre vernissage annuel, Messieurs les Parisiens ! Sans en être encore au « cubisme » — encore que nous ayons Jossot, — l'Institut de Carthage nous a servi cette année un salon vraiment attrayant, duquel M. Alapetite a eu raison de faire l'éloge dans son allocution inaugurative.

Il nous sera sans doute permis de nous étendre, dans un prochain numéro, sur l'effort artistique et eclectique déployé par ses excellents organisateurs.

Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de les féliciter sans réserves des résultats obtenus.

**Excursions.** — Le « Petit Parisien », dont les excursions accompagnées ont un tel succès qu'il se voit chaque fois dans l'obligation de refuser un grand nombre de voyageurs, faute de place, organise cette semaine une nouvelle tournée touristique populaire dans l'Afrique du Nord, dont voici l'itinéraire :

Paris, Marseille, Tunis, Korbous, en automobiles, Hammam-Lif, Carthage, la Marsa, Sidi-Bou-Saïd, le Bardo, Constantine, les Gorges du Rummel, El-Kantara, Biskra, le Désert, Sidi-Okba, Batna, les ruines romaines de Timgad et Lambèse, les Gorges de Palestro, Alger, Mustapha, Blidah, les Gorges de Chiffa et le Ruisseau des Singes, Marseille et Paris.

Soit dit sans la moindre intention de réclame, le prix de 555 francs en 2<sup>me</sup> classe, pour 3 semaines de voyage, comprenant tous les frais, sans exception : chemin de fer, hôtels de 1<sup>er</sup> ordre, tous les repas (vin compris), tramways, attractions, pourboires, etc., et visite des villes, est vraiment modique, surtout lorsque l'on a la veine d'être accompagné par l'excellent M. Gallandat, qui est un confrère érudit et disert, toujours en verve et jamais ennuyeux.

**Enfin !..** — Pour les impatients, la « Fille de Roland » sera jouée demain soir, au profit d'un Hôpital israélite dont le sort vacille de mal en pis depuis que d'ebourriffants managers président ses destinées.

A l'instar d'un grand nombre de nos concitoyens qu'écoeure le massacre de

l'art dramatique par de falot protagonistes, nous prendrons un billet — obole déguisée — pour la « Fille de Roland », mais nous nous garderons bien d'aller occuper notre fauteuil, de crainte d'effrayer les mânes d'Henri de Bornier, par notre encouragement tacite à l'écorchement de ses rimes d'or.

#### POUR FRANCE

Les privilégiés de la Tunisie qui s'en vont chaque année passer l'été en France ou les fonctionnaires qui s'y rendent lors de leurs congés doivent tous aller dans la HAUTE-SAVOIE, et surtout dans la zone près de Genève.

Il y a là au flanc du Mont Voiron, (1465 mètres d'altitude) de jolis villages enfouis sous les verts ombrages qui sont d'un bon marché incroyable de 3 à 5 francs par jour tout compris avec lait et nourriture en abondance (3 repas).

Et puis la proximité de Genève, ville luxueuse et agréable, Thonon, Evian et Lausanne, et la commodité des trains permettent à ceux que la campagne ne séduit pas d'aller passer l'après-midi dans l'une de ces villes et de rentrer le soir.

Pour plus amples renseignements, nous les demander. Nous nous ferons un plaisir de les fournir gratuitement.

### INIQUITÉ RÉPARÉE

—oxo—

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

6 Avril 1912

A Monsieur le Directeur de la « Petite Tunisienne Socialiste ».

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans le n° de la « Petite Tunisienne » du 7 Novembre 1911, vous avez bien voulu appeler l'attention de M. le Secrétaire général du Gouvernement Tunisien sur la lamentable situation faite à la jeune Zohera-Bent-Ahmed Es-Sid, et appelé l'attention de la section de Tunis de la Ligue des Droits de l'Homme qui, d'ailleurs, a depuis, été légalement saisie de l'affaire par le frère de l'intéressée.

Notre intervention n'est pas restée sans effet, grâce à l'énergie et à la tenacité déployée en cette affaire par Monsieur Blanc, Secrétaire Général. Son mérite est d'autant plus grand qu'il n'y avait pas de violation de la loi musulmane, seule applicable en la circonstance, et que, en fait, on se trouvait en présence d'une grosse iniquité légale.

Je vous donne ci-joint, copie de la lettre par laquelle M. Blanc m'informe de la solution favorable de cette affaire.

Croyez, mon cher Directeur, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

J. BIGNENS

30 Mars 1912

Protectorat Français

Gouvernement Tunisien

SECTION D'ÉTAT

n° 10

Monsieur Bignens Président de la Section de Tunis de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Tunis.

MONSIEUR,

Comme suite à ma note n° 15 du 27 Février dernier, relative à la nommée Zohera bent Ahmed Es-Sid, de Kairouan, détenue à la prison des femmes de Tunis par ordre du Chara, pour n'avoir pas voulu accepter comme époux son cousin, Amor-El-Ariane, que son père lui avait choisi, j'ai l'honneur de vous informer que Amor-Es-Sid, frère de Zohera, a versé la somme de fr. 300 au paiement de laquelle



# ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

*Amor-El-Ariane avait subordonné son consentement à la répudiation de sa femme.*

*La dite somme a été adressée, aussitôt, au Caid de Kairouan, qui m'a fait parvenir l'acte de répudiation de Zohera bent Ahmed Es-sid.*

*L'affaire est, par suite, actuellement close et cette femme, élargie à la date du 26 courant, a été aussitôt remise à son frère. L'acte de répudiation a été, également, remis à ce dernier, à toutes fins utiles.*

*Recevez, Messieurs, les assurances de ma considération très distinguée.*

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement Tunisien  
Signé : J. BLANC

MAGASINS GÉNÉRAUX ET

ENTREPOT REEL DE TUNIS (Port)

L'époque est proche où MM. les Colons vont avoir à se préoccuper de la campagne des céréales. La récolte des premiers mois de l'année fait prévoir une hausse dans les cours, hausse dont bénéficieront ceux qui pour ont au Centre L. Direction des Magasins Généraux rappelle qu'elle dispose de hangars et de silos où les céréales peuvent être entreposées à un prix rémunérateur.

Les tarifs de Magasinage qui seront mis en vigueur prochainement seront très modérés et donneront toute satisfaction aux déposants. Les warrants leur permettront de ne pas se presser pour la vente.

La direction des Magasins Généraux (Avenue de la République près du terminus des tramways) se tient à la disposition des clients pour tous renseignements utiles.

PETIT BILLET... LONGUET

L'Opération du Saint-Esprit

La rage des esprits demi-scientifiques, c'est de croire que les errements actuels, du droit canon musulman ne figurent que parmi les édifices défunts des erreurs du passé !

Alors, mes pauvres chérubins, que tout le contraire ! Ainsi, connaissant, pour être moi-même musulman et habiter Tunis, la précepte de droit qui permet à une veuve d'enfanter des quatre et cinq années après la mort du mari, en prétendant son rejeton issu des amours conjugales — et cela sans le moindre secours d'un curateur au ventre — je n'ai pas souri, moi vieux matérialiste, au lu de cette exhumation d'un vieux numéro de la « Revue des Idées » :

*Lucina sine concubitu.*

Tel est le titre de la chose : On prétend que le latin dans les mots brave l'honnêteté, n'est-ce pas aller un peu loin ?

*Lucina passe encore, mais concubitu !*

Enfin, ne soyons pas plus royaliste que le roi, Beaulieu, et n'insistons pas.

Ouvrez donc les guillemets, S.V.P.

« En 1547, raconte froidement la *Revue des Idées*, la Cour du Parlement de Grenoble rendit un arrêt par lequel elle déclarait légitime la naissance d'un enfant mis au monde par la dame de Montléon, quatre ans après l'absence dûment constatée de son mari, lequel avait été, personnellement, dans l'impossibilité absolue, étant retenu au loin, de la connaître charnellement.

« La Cour retenait pour valables les déclarations ou *défenses* de la dame Montléon, notamment son affirmation qu'encore que véritablement ledit sieur de Montléon n'ait été de retour d'Allemagne et ne l'ait vue ni connue charnellement depuis quatre ans, néanmoins que la vérité est que ladite dame s'étant imaginée en songe de la personne et l'attouchement de son mari, elle reçut les mêmes sentiments de conception et grossesse qu'elle eût pu recevoir en sa présence, affirmant, depuis l'absence de son mari, pendant les quatre ans, n'avoir eu aucune compagnie d'homme et n'ayant pourtant pas laissé de concevoir ledit Emmanuel, ce qu'elle croit être advenu par la seule force de son imagination, et partant demande réparation d'honneur, avec dépens, dommages etc.

L'arrêt constate, ensuite, d'après les dépositions de différents médecins « en Université de Montpellier », les sieurs Denis Sardine (*toujours à mieux !*) Pierre Méranpe, Jacques Graffé, Jérôme de Révisin, Eléonor de Belval, « que cet accident peut arriver aux femmes ».

Le même arrêt s'appuie sur les témoignages de quatre ou cinq dames de Grenoble (oh ! la fameuse conduite de Grenoble !), lesquelles affirmaient « que telles choses leur étaient advenues et qu'elles avaient conçu des enfants, dont elles étaient heureusement accouchées, lesquels provenaient de certaines conjonctions imaginaires avec leurs maris absents et non de véritable copulation ».

Finalement la Cour déboutait les demandeurs, héritiers éventuels des Montléon, et les condamnait, outre les dépens à « tenir ladite dame pour femme de bien et d'honneur ».

Cet arrêt singulier, ajoute la *Revue des Idées*, se trouve dans Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, 1774.

Aux temps lointains ou les seigneurs correspondaient avec leur congénères d'outre-mont, grâce à des parchemins que de fidèles courriers véhiculaient au galop de leurs palefrois, si vous leur aviez parlé de *l'écriture sans fil*, comme ils auraient ricané !

Ali BABIL.

**Absinthe BERGER**  
SUPERIEURE, SAINE, APÉRITIVE

LA VÉRITÉ  
SUR

**LA HERNIE**

et les Affections Abdominales

Avant de s'adresser aux soi-disant spécialistes totalement inconnus qui surgissent chaque jour, nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de lire attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures : le **TRAITÉ de la HERNIE et des affections abdominales** (par A. CLAYERIE, Q. A. ★) dans lequel la Vérité sur ces affections est dévoilée.

Dans un but humanitaire et de vulgarisation scientifique, cette magnifique brochure sera adressée gratuitement et discrètement à tous les lecteurs de la « Petite Tunisie » qui en feront la demande aujourd'hui-même à M. A. CLAYERIE, 234, Faubourg Saint-Martin à Paris.

**Crock-Notes**

Champagne d'honneur

Samedi dernier 6 avril à 9 heures du soir, dans la grande salle du Palmarium, la Municipalité de Tunis a offert un champagne d'honneur, à l'occasion de la réception du drapeau fédéral de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France et des délégués étrangers.

Après un discours fort éloquent, M. Cazalet, le dévoué président de l'Union, présente le drapeau de la fédération qui restera à Tunis jusqu'à l'année prochaine.

M. Curtelin, le sympathique vice-Président de la Municipalité a pris ensuite la parole, ainsi que les délégués de la Belgique, de Suisse, du grand Duché de Luxembourg et de Bohême. Tous ces orateurs furent applaudis par l'assistance venue nombreuse, assister à cette manifestation patriotique.

La musique du 4 zouaves joua la marseillaise et des morceaux très applaudis.

Après quoi, les invités vidèrent leurs coupes de champagne, en l'honneur de la municipalité de Tunis, et à la prospérité de l'Union. E.M.

Distinctions Honorifiques

Nous avons appris avec un réel plaisir la nomination au grade d'officier d'académie de M. M. Chemla, sous-chef de section classe au Gouvernement Tunisien délégué près la Caisse de bienfaisance juive. Nous félicitons le nouveau décoré.

— M. Vuarnet, le distingué propriétaire de « Tunis-Hôtel », a reçu le ruban violet. Tous nos compliments.

— A bénéficié également de la même distinction honorifique ; M. Halton, de la Municipalité de Tunis, qui a dépensé une somme considérable d'énergie pour coopérer à la réussite des fêtes.

— Nos cordiales félicitations à cette même occasion vont à MM. Dubuisson, l'excellent chef de gare principal de Tunis ; notre ami Baptiste Yvorra, copropriétaire très actif de l'Imprimerie Picard et Cie ; Mustafa Yssad, le relieur bien connu, moniteur de la Musulmane ; Martz, l'avenant directeur du Théâtre Municipal ; Plessix, Directeur de la Tunisienne Automobile ; Spitz, chef adjoint aux Contributions ; Warzée, huissier à Souss (ces quatre derniers *promus officiers de l'Instruction Publique*) ; Clément, capitaine des Sauteurs-Pompier ; Bouteille, négociant ; Fesler, publiciste ; Genevay, le commerçant bien connu de la Rue d'Espagne ; Mme Lagrenée, la charitable propriétaire du domaine de Chaout ; et à tous ceux de nos amis qui ont bénéficié d'une distinction lors de l'ample et récente distribution.

Mariages

Mercredi, a été célébré, à la Cathédrale de Tunis, le mariage de M. Grébauval avec Mlle Antoinette Fontana.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux et toutes nos respectueuses félicitations à leurs familles.

— On nous fait part du mariage qui a été célébré hier dans la plus grande intimité, entre M. André Querci le propriétaire bien connu à Tunis, avec Made-moiselle Mathilde Marchesi.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

— M. et Mme Saliba aîné nous ont fait part du mariage de leur fille Marie avec M. Hector Diacono, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Toutes nos félicitations aux époux et à leurs familles.

Naissance

M. et Mme de Willot-Beauchemin, nous font part de la naissance de leur fille Viviane-Jeanne-Adrienne.

Nos meilleures félicitations.

Fiançailles

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Antoinette Provence, fille de notre regretté confrère Henry Provence, avec M. Alexandre Carvougnin.

Nos félicitations de nos vœux aux fiancés.

Nécrologie

La semaine dernière a vu la fin d'un vieux tunisien sympathique et vénéré, notre compatriote et concitoyen, M. J. Rouveirollis, agent de la Maison Saint frères, et fondateur de l'ancien Bazar Universel de la Rue Al-Djazira, qui connut une époque de belle prospérité.

Aux familles Rouveirollis, Crètey, Jeantet, Fulconis et Meignard, éprouvés par ce deuil, nous adressons nos meilleures condoléances.

Changement d'adresse

La Librairie-Papeterie Th. Spiteri est transférée rue de Rome, 3. (En face la Banque de l'Algérie).

**Le Docteur Lumbroso.** — De la Faculté de Montpellier. Ancien externe des Hôpitaux, Ex-Interne des Asiles, Ancien aide d'Obstétrique et de Gynécologie.

Consultations de 2 à 5 heures, 7, rue d'Alger.

**Fanatisme et Mercantilisme**

— O —

On nous écrit de Bizerte :

Voici un fait qui pourrait certainement vous intéresser :

Depuis de très nombreuses années, nous n'avons pas ici un nettoyeur spécialiste pour enlever à la viande cachir le nerf interdit. Nous utilisons donc la partie antérieure des bêtes égorgées, et nous laissons aux bouchers arabes, l'autre partie de la bête. On procède de la même manière, pour les moutons abattus à l'occasion de la pâque.

Or, quelle ne fût notre surprise l'autre matin, d'entendre le crieur public, — en même temps amine des vivres — prêcher le boycottage de la viande ?

Renseignement pris, nous avons pu connaître le mot d'ordre, préché d'abord en chaire, à la mosquée, par un fanatique a été ensuite crié sur son ordre dans les rues de Bizerte, où l'on disait aux musulmans que ces viandes provenant de bêtes égorgées par le rabbin des juifs, étaient impropres à la consommation des croyants... à moins de les acheter à vil prix !

Vous saisissez la gravité de la chose, et dans quelles conditions ce fanatique précheur, loin de prescrire une recommandation rituelle, laisse voir simplement la mauvaise intention de causer un préjudice moral et matériel aux juifs ?

Le même individu, membre d'ailleurs d'une famille qui avait abandonné ses foyers, pour se soustraire à la domination française, lors de l'occupation de l'Algérie, avait déjà préché, l'année écoulée, le boycottage des pains azymes, sous le prétexte toujours usité du sang pascal.

Cela ne nous avait point gêné, ces pains azymes étant d'habitude offerts, par camaraderie, à titre de cadeau, aux amis indigènes. Mais en qui concerne les viandes cela a une autre importance d'une grosse gravité pour la caisse des pauvres, presque alimentée par la taxe de la viande cachir.

Mais que penser de ce précheur, payé 1 fr. 20 par jour, pour ne chercher dans ses grimoires que pareilles énormités capables de rompre les bonnes relations entretenues actuellement entre la population arabe et israélite ? Que penser de la destination nouvelle qu'on veut donner aux mosquées, lieux de prière seulement, et non de fomentations haineuses ? (1).

Que penser de cet amine des vivres, rétribué peut-être par le Gouvernement, ou se faisant payer directement par des pots de vin, selon l'usage, qui crie à l'avilissement d'une denrée ne différant en rien d'une autre semblable sauf qu'elle est profanée par le couteau du rabbin juifs ?

C'est à ne plus y croire, vraiment !

Israël ARCHI.

(1). — Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Nos fameux boycottages tunisiens ne furent-ils pas préchés dans les mosquées ?

## Le rattachement de la Tunisie au Ministère des Colonies (1)

Nous avons souvent dit qu'il était urgent d'orienter l'administration de ce pays dans un sens toujours et encore plus démocratique.

Cette considération suffirait seule à justifier le rattachement de la Tunisie à un ministère moins soumis à l'influence des relations personnelles, et d'esprit s'harmonisant mieux avec le caractère de nos institutions ; et il résulte, d'autre part, d'un ensemble de faits qui ont été étudiés par ailleurs qu'il est grand temps de vivifier le protectorat en en confiant la direction à un ministère plus agissant.

Les Affaires Etrangères possèdent tout un ensemble d'organes d'action et de contrôle qui se résument, au quai d'Orsay, pour la Tunisie, en un chef de bureau, extrêmement distingué, nous aimons à le reconnaître, mais que son passé, entièrement consacré à la diplomatie, n'avait nullement préparé à ses fonctions.

Le Ministre préposé au gouvernement de notre empire d'outre-mer présente, en vue de l'action, une autre supériorité c'est qu'il dispose d'agents entrepreneurs et que la diplomatie pourra dé-savoirsides complications inattendues viennent à surgir. Il est hors de doute que le Ministère des Colonies ne se serait point laissé devancer par la Turquie dans l'interland de la Tunisie ; il eût créé quelques « faits accomplis », et de grosses difficultés nous eussent été ainsi épargnées pour l'avenir, ainsi que la nécessité de composer avec les Ottomans.

Il ne saurait d'ailleurs être question de substituer l'administration directe à la forme si souple et si précieuse du Protectorat, mais la modalité peut varier et, en fait, elle s'est grandement transformée déjà depuis notre établissement dans la Régence.

Tel qu'il se conçoit dans une première analyse, le protectorat de la France en Tunisie n'est en somme, qu'un système de politique internationale. Sur le territoire de la Régence nous sommes en pays étranger ; le gouvernement français et le gouvernement tunisien restent l'un envers l'autre dans les rapports généraux que peuvent entretenir deux États différents. Nous avons jugé que nos intérêts en Tunisie étaient assez importants pour être tout spécialement défendus ; afin de les soutenir avec énergie, nous avons voulu, par les traités du Bardo et Kasar-Said, donner à notre représentant à Tunis, au Résident général de la République française, des pouvoirs incontestés et lui permettre d'exercer un contrôle efficace sur les actes du gouvernement beylical ; nous avons enfin contribué à accroître son autorité morale, en maintenant des troupes françaises sur le territoire de la Régence et faisant placer des chefs de service français à la tête des principales administrations. Mais, quel que soit l'ascendant qu'il possède, notre représentant n'est toujours qu'un intermédiaire diplomatique entre deux Gouvernements.

Voilà la fiction ; voici maintenant quelle est aujourd'hui la réalité :

Les Français qui viennent résider en Tunisie ne peuvent se résigner à considérer comme absolument distinct de la mère patrie un territoire où notre établissement nous a coûté de très lourds sacrifices et se trouve main tenant accepté par toutes les puissances. Ils ont naturellement tendance à revendiquer sur le sol tunisien tous les droits qu'ils pourraient exercer en France ; ils ont peine à comprendre que sur l'un et l'autre territoires il n'y ait pas pour eux identité de situation, comme on a pu le voir lorsqu'il s'agit d'assurer aux produits qu'il exportent l'accès du marché métropolitain. Le Gouvernement français de son côté admet difficilement — les mesures autrefois prises à l'égard des congrégations l'ont montré — qu'une législation jugée en France ne se soit pas au moins dans son principe rendue applicable à la Tunisie. Il a de bonne heure institué des tribunaux français dans la Régence. De bonne heure aussi, en vertu d'un décret du 10 novembre 1884, il a fait entrer dans les usages et considérer comme obligatoire quelle qu'en fût d'ailleurs la valeur juridique, d'un visa qui, pour l'exécution des lois et règlements émanant de l'autorité beylicale, doit être donné par le résident général de la République.

De ce désaccord entre la théorie et les faits, est né un régime assez confus où demeurent absolument imprécises les limites de deux législations.

La législation française empêche sur le domaine de la législation tunisienne ; non seulement le résident général participe directement ou indirectement à l'élaboration de cette dernière, mais encore on insère de toutes pièces dans les lois beylicales, parfois en se bornant à s'y référer et sans en produire le texte, des articles isolés ou des fragments plus étendus empruntés à nos lois. D'autre part, il y a des lois tunisiennes qui sont considérées comme d'ordre public et que les tribunaux français appliquent aux Européens, spécialement à nos compatriotes.

Enfin, ce qui complique encore singulièrement les choses, il y a des lois de la régence, — ou plus généralement dans

ce pays où le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne sont pas distincts, — des décrets beylicaux, que l'on peut rattacher à l'exécution des réformes prévues par le traité de Kasar-Said, et dans lesquels on voit l'œuvre combinée de la France et de la Tunisie. Un représentant autorisé du protectorat le déclara en ces termes de façon très explicite : « Les décrets ainsi faits sont, à « dire vrai, des actes émanés du Gouver-nement du protectorat, c'est-à-dire « de la France et de la Tunisie réunies « et non pas actes purement tunisiens. »

Mais où faut-il dès lors classer ces décrets mixtes, et quels effets doit-on reconnaître à des actes qui ne sont pas purement tunisiens, qui sont encore moins purement français ?

En réalité, il apparaît clairement que le protectorat de la France en Tunisie, pour être vraiment le « Protectorat réformateur » annoncé par Jules Ferry, devait être l'instrument à la fois d'une action politique et d'une action administrative. Or, jusqu'à ce jour il s'est fort bien adapté à la première, mais il n'a été que très imparfaitement organisé pour la seconde. Au point de vue politique, il nous a donné les moyens de libérer la Régence d'obligations d'ordre international résultant d'anciens traités ; il nous permettrait, si nous le voulions bien, de dénoncer, de faire réprimer les abus de pouvoir commis par les autorités indigènes ; il a lié complètement au dehors le sort de la Tunisie et les destinées de la France. Mais au point de vue administratif, le protectorat ne semble pas avoir été pour le Ministère des Affaires étrangères, un instrument facile à manier. Trop souvent il semble avoir enfermé les représentants de la France dans ce fâcheux dilemme, ou de subordonner une mesure jugée bonne aux lenteurs et aux hasards d'une simple intervention, ou d'en précipiter l'adoption, l'imposant plus ou moins, comme il est arrivé parfois au gouvernement beylical.

Le moment est venu cependant, sous la pression d'intérêts qui se multiplient, de trouver pour l'exercice du protectorat dans la Régence une modalité nouvelle, en cherchant dans la juxtaposition des deux pouvoirs, français et tunisien, les éléments d'une collaboration plus agissante. Le rôle purement politique de la France en Tunisie est maintenant terminé. De plus en plus désormais, et bientôt peut-être de façon presque exclusive, le Ministère des Affaires étrangères devra, dans la Régence, pourvoir à l'accomplissement d'une œuvre administrative, remaniée sans cesse et toujours inachevée, et certainement il n'est préparé ni par les traditions de son passé, ni par son organisation intérieure aux initiatives multiples que comporte cette nouvelle situation.

Le Ministère des Colonies, au contraire, semble tout naturellement qualifié pour recevoir maintenant la haute direction du protectorat de la France en Tunisie. Seul il dispose par lui-même des conseils techniques pouvant permettre de donner en connaissance de cause aux administrations de la Régence les directions qui leur sont nécessaires. Il est familiarisé avec toutes les questions d'organisation générale, et l'imprévu des événements lui impose à l'occasion cette qualité trop rare dans nos services publics, savoir prendre vite une décision. En pays de protectorat, notamment en Annam et au Cambodge, il associe avec succès l'action l'action politique et l'action administrative, tout en laissant aux autorités indigènes le prestige extérieur dont il n'est peut-être pas nécessaire de les entourer. Il a dirigé avec la même compétence le protectorat de la France à Madagascar aussitôt après la conquête et jusqu'au jour où, sur l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, l'île fut déclarée pays annexé.

Dans la phase nouvelle où, qu'on le veuille ou non, entre désormais le développement de la Tunisie, le Ministère des Colonies est en somme de département ministériel le mieux préparé à donner aux problèmes qui se posent la solution la plus prompte et la plus conforme aux intérêts français. A un autre point de vue d'ailleurs, il est évidemment destiné à se voir attribuer, par la force des choses, la direction commune de toutes nos possessions africaines, y compris l'Algérie et la Tunisie.

Ce serait, en effet, une erreur de croire qu'il serait possible aujourd'hui d'isoler complètement du reste de notre empire africain l'Algérie et la Tunisie, en considérant ces dernières comme se rattachant à une zone méditerranéenne, ayant surtout avec l'Europe méridionale des affinités naturelles et des relations constantes. On ne pourrait ainsi que revenir, vers le début du xx<sup>e</sup> siècle, aux conceptions de l'empire romain, avec tous les abus de la centralisation romaine et de l'assimilation à outrance. Ce serait simplement, à vrai dire, confondre les réalités présentes avec ce qui n'est plus qu'un souvenir historique, car le temps a fait son œuvre : les provinces romaines de l'Afrique du Nord pouvaient être soumises au même régime que la Gaule, l'Espagne ou l'Italie ; il n'y avait pas l'Islam !

La nécessité d'une direction commune à l'Algérie et à la Tunisie d'une part, à nos possessions de l'Afrique Occidentale d'autre part, apparaît nettement aujourd'hui : 1<sup>o</sup> au point de vue géographique ; 2<sup>o</sup> au point de vue politique ; 3<sup>o</sup> au point de vue religieux.

1<sup>o</sup> Au point de vue géographique, on ne peut plus aujourd'hui considérer les diverses fractions de notre empire africain comme existant et se développant

(1). — Inédit. Reproduction réservée.



à l'écart les unes des autres. Des communications sont devenues possibles non seulement de Dakar au Niger, et Niger au Tchad, mais encore entre le sud algérien et tunisien et l'Afrique Occidentale. A cet égard, la reconquête toute récente de deux détachements partis l'un d'In-Salah, l'autre de Tombouctou, a montré, expérimentalement pour ainsi dire, que la zone saharienne ne constituait pas, entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Centrale, une barrière de fait, un obstacle infranchissable. La jonction de nos possessions algériennes et de nos possessions soudanaises était devenue, au contraire, extrêmement facile depuis les reconnaissances opérées tant au sud d'In-Salah qu'au nord de Tombouctou. Elle s'est accomplie pour ainsi dire d'elle-même, et malgré la volonté du Gouvernement. Le Ministère de l'Intérieur avait, en effet, donné pour instructions au susdit détachement de ne pas quitter In-Salah. Mais ces instructions n'ont pas touché le commandant qui, apprenant que le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale avait chargé un de ses collègues de s'avancer vers Timissao, avait cru de son devoir de se reporter lui-même dans cette direction. Timissao avait été, en effet, choisi en 1912, d'accord entre les représentants du Ministère de l'Intérieur et ceux du Ministère des Colonies, comme un point terminus, limitant, de façon d'ailleurs provisoire, et toute théorique, vers le sud la sphère d'action au Gouvernement général de l'Algérie et vers le nord celle du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.

Quant à la Tunisie, elle est aujourd'hui en relations avec l'Afrique Occidentale par Zinder, Agadès, Rhat et Rhadamès. Cette route est en partie, celle qu'a suivie, dans la traversée du Sahara, la mission Fourreau-Lamy. Les autorités Françaises assistent, à Zinder, au départ et à l'arrivée des caravanes qui empruntent cette voie, mais plus au nord elle ne peuvent trouver, dans cette même route, un moyen de communications régulières et d'activité commerciale, à cause de la situation politique du pays.

Au point de vue politique en effet, depuis le sud algérien et tunisien jusqu'au Niger, les droits de la France tels qu'ils résultent de conventions internationales, ne sont pas respectés. Nous n'avons certes pas, nous n'aurons jamais, dans le quadrilatère immense dont les quatre angles pourraient être placés à Igl, Gabès, Saint-Louis et Zinder les moyens matériels d'exercer un véritable droit de police sur des populations mobiles et dispersées presque à l'infini. Il importe au contraire que nous évitions tout ce qui pourrait nous entraîner à une sorte d'occupation militaire de ces territoires, à des expéditions dispendieuses et sans cesse renouvelées. Dans nos relations avec les populations sahariennes, nous devons chercher simplement à nous mettre à l'abri des agressions et des déprédations dont nos compatriotes ont été trop souvent les victimes, et dans ce but il est nécessaire avant tout de conserver à l'égard de ces peuplades une autorité morale absolument incontestée. Or, nous perdons sur elles tout ascendant et ce sont des influences extérieures qui bénéficient de notre insouciance.

Il doit en être inévitablement ainsi, si l'on veut bien considérer que les populations avec lesquelles nous sommes en contact nos postes du sud-algérien et tunisien sont, dans l'ensemble, les mêmes que celles avec lesquelles nous nous trouvons en relations avec le Sénégal et le Soudan. Les tribus maures que l'on rencontre au nord du Sénégal et dans l'Adrar sont en rapports avec le sud du Maroc et de la province d'Oran. Quant aux Touaregs, leurs terrains de parcours se retrouvent aussi bien vers In-Salah et dans le sud tunisien que vers Tombouctou (Hoggar, Adzjer, Aoullimiden, etc...) ne sont pas cantonnées non plus d'une manière absolue et invariable dans telle ou telle région : elles peuvent avoir certaines préférences ou certaines habitudes, mais en réalité les unes et les autres finissent toujours par se déplacer. Malgré toute la bonne volonté des administrations de l'Afrique du nord et de l'Afrique de l'ouest, malgré les échanges de renseignements auxquels depuis quelques mois seulement elles se livrent avec régularité, il est impossible en fait qu'elles s'inspirent toujours de vues bien cohérentes et qu'elles ne reçoivent pas à un moment donné de trois Ministères différents, ceux de l'Intérieur, des Colonies et des Affaires étrangères, des instructions plus ou moins contradictoires.

Ce vaste réseau dans lequel la domination française enferme les populations du Nord, de l'Ouest et du centre africain laisse infailliblement, en somme, échapper à travers ses mailles les peuplades les plus turbulentes, celles que des habitudes séculaires ont rendues les plus rebelles à toute discipline. Cette agitation permanente favorise les visées de l'empire ottoman et paraît être encouragée par la Turpuie. Il ne faut pas oublier que la frontière est toujours incertaine entre nos possessions et le territoire de la Tripolitaine. Les limites tracées par les conventions franco-anglaises du 14 juin 1898 et du 21 mars 1899 n'ont pas été reconnues par le sultan : elles ont même suscité de sa part une protestation. L'occupation par les Turcs de Rhadamès et de Rhat, leurs revendications sur Kaouar et sur Bilma leur permettent, non seulement d'intercepter à notre détriment les routes des caravanes, mais encore de constituer de véritables emprises sur ce que nous avons proclamé et ce qui dot être territoire français.

E. C. (à suivre).

Compagnie des Ports de Tunis, Sousse & Sfax

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
de  
**Terrains à Bâti**  
Situés au Port de Sousse

Le lundi 22 avril 1912, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Compagnie des Ports (terre-plein Nord du bassin de Sousse) devant M. le Représentant de la Direction générale des Travaux publics et en présence du délégué de la Compagnie des Ports, à la vente aux enchères publiques des parcelles n° 27, 29 et 30 du plan de lotissement des terrains du port de Sousse.

La contenance de ces parcelles est de 507 mètres carrés chacune et leur mise à prix varie de 22 à 17 francs le mètre carré.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, à Sousse et à Sfax et au Siège social, 61, rue de l'Arcade, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie sur le terre-plein Nord du port de Sousse.

Compagnie des Ports de Tunis, Sousse & Sfax

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
de  
**Terrains à Bâti**  
situés au Port de Sfax

Le public est informé que le **mercredi 24 avril 1912**, à neuf heures du matin, il sera procédé dans le magasin n° 2 de la Compagnie des Ports à Sfax, devant M. le Représentant de la Direction générale des Travaux publics et en présence du délégué de la Compagnie des Ports, à la vente aux enchères publiques, des parcelles n° 40, 42, 44, 45, 203, 223, 224, 84, 85, 92, 95, 86, 88, 90, 87, 89 et 91 du plan de lotissement des terrains du port de Sfax.

La contenance de ces parcelles varie de 578 mètres carrés à 347 mètres carrés et leur mise à prix de 29 à 18 francs le mètre carré.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, à Sousse et à Sfax et au siège social, 61, rue de l'Arcade à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie sur le terre-plein ouest à Sfax.

**L'Indicateur Tunisien**

Edition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris 2, rue Meybeer.

**TUNIS-SOUVENIR**

11, Avenue de France - TUNIS  
(Entre le Café de France et le coiffeur Ville)

**Immense assortiment**  
de **CARTES POSTALES ILLUSTRÉES**  
IMAGERIE POUR NOËL  
ET JOUR DE L'AN

**Spectacles & Concerts**

Au Casino Municipal de Tunis

(PALMARUM)

H. MAGNANI, chef d'orchestre  
Aujourd'hui 16 avril 1912

Adieux de :  
BIO and TERRY, des Folie Bergère de Paris.

Triomphal succès de :

LA RAPHA, célèbre cantatrice vocal, dans son imitation de violon.

LES 3 COEURS DRAFFIR, danses fantaisistes et acrobatiques à transformations. — STRADEL, diseur fantaisiste de l'Eldorado de Paris.

PALMA-CINEMA, avec ses dernières nouveautés, changement de vues tous les dimanches et vendredis.

ROLLER SKATING RINK

Casino Municipal de Tunis  
Aujourd'hui à neuf heures séances publique.  
LOCATION DE PATINS 0 fr. 50

**THEATRE ROSSINI**

TROUPE D'OPERA ITALIEN  
Mardi 16 avril : 1912 à 8 h. 45  
A 8 h. 45 SOIREE A 8 h. 45  
LA TOSCA  
Opéra en 3 actes de G. Puccini.

Au Cinématographe Omnia-Pathe

Rue Amilcar  
Aujourd'hui 16 avril 1912

LE TOURNI DE L'ÉCHARPE D'OR, conte dramatique du Moyen-Âge, interprété par M. Frank et Mme Massart - Noire ennemie, la guêpe, le tractif Aimour Malin, comédie — RIGADIN ET LA BAGUETTE MAGIQUE, comédie, joué par Prince. — LA GRASSE AUX ELEPHANTS, vue en couleurs. — LA ROSE TENTATRICE, drame. — CONCOURS D'HYDROPLANE A MONACO — M. Fernand David, ministre du Commerce à l'inauguration d'Ivry. — L'ÉPAVE DE « L'OCEANA » QUI CONTIENT 19 MILLIONS. — A BAS LES HOMMES, scène comique jouée par Mistin Guett.

Vendredi : LA BOHEME, d'Henry Murger.

**Restaurant du Japon**

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
5, Rue de la Casbah  
près la Place de la Bourse (au premier étage)  
TUNIS

Service à la Carte - Repas sur commande

Vraie cuisine italienne  
Spécialité des Ravioli et Cassate  
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples  
Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RÉSERVÉS



5, Rue d'Italie, TUNIS

**LA COTE DU SOLEIL**

Etablissement Thermal de Korbois  
GRAND HOTEL DES THERMES  
CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage.

Service bi-Hebdomadaire par Automobiles  
Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles.

Service par chemin de fer et voiture. — Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud), à 7 h. du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8 h. 20 (chemin de fer aller et retour, 1<sup>re</sup> classe 5.80 : 2<sup>e</sup> 4.15 3.55), 2 Omnibus de l'Hotel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korbois à 10 h. (18 kil. Départ de Korbois à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

**Mesdames**

**HÉMAGÈNE TAILLEUR**

Quartier :  
**Epoques Dououreuses, Irrégularités, Retards, Suppressions,**  
Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger  
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe. Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.  
Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25  
P. e. mandat 2.25. Brochure explicite, gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.)

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS :  
PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

Vin du Domaine Hafsî  
Propriété du Prince Ismael Bey

Suprême-Boukha  
Anisette Serrana

Fabricant-Dépositaire  
Joseph KTORZA  
TUNIS-8, Rue Ed-Drina- TUNIS

**Les Placements exceptionnels**

5 0/0 net d'impôt, sans courtage  
une commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du  
**BON DE CAISSE**

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers.

**Maison DESPEROUX**

FONDÉE EN 1888  
El-Afrane (banlieue de Tunis) Carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux et Pierre Plâtre — Pierre à bâtir et Pierre de taille

BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses Pavés et Dalles  
Pour les commandes s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE  
usine, à El-Afrane banlieue de Tunis

**CHAUSSURES FAURE**

solides pour la marche et la campagne

**CHAUSSURES FAURE**

habillées pour soirées

**CHAUSSURE FAURE**

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots galoches, chaussons

**Chaussures FAURE**

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnetts  
14, rue d'Italie, Tunis

**Horlogerie --- Bijouterie --- Joaillerie**

Spécialité de Bijoux Arabes

**D. LADISLAS**

Seul dépositaire de la montre OMEGA  
4, Avenue de France — TUNIS

Décorations, Insignes Français et étrangers  
LUNETTERIE EN OR  
Pendules de voyage, de salon et de bureau

**Pharmacie BLOCH**

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira  
TUNIS

**Léon Bloch Fils**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles.

Téléphone N° 553

**Raymond VALENSI**

Ingénieur-architecte  
22, Rue de Russie, 22 — TUNIS

Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau.  
Plans à forfait, Affaires, Projets

**MAISONS RECOMMANDÉES**

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

Dépôts Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre.  
A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Gres. Boulangerie — G.-B. FRANCO, 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. - Télég. 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie — Maison Montelatecci, CHAMRON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. — Champignoneules et Spatenbräu, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSEBIF. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

**Pavillon BEAU-SEJOUR**

Carthage Station  
Restaurant de 1<sup>er</sup> Ordre. - E. GIRAUD

**J. A. BEMBARON**

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS  
Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente Location  
à partir de 25 francs par mois

**Locations de Pianos neufs**

à 15 francs par mois

**Machine à écrire DACTYLE**

300 francs avec facilité de paiement

**DOCTEUR LUMBROSO**

de la Faculté de Montpellier  
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX  
EX-INTERNE DES ASILES

ANCIEN AIDE D'OBSTETRIQUE  
ET DE GYNECOLOGIE

6, RUE D'ALGER

Consultation de 2 à 5 heures

**Hygiène de la Toilette**

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au COALTAR SAPONINE, LE BEUF son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris. Le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions, lavage des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon : deux francs, les six flacons dix francs dans toutes les pharmacies.

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au COALTAR SAPONINE LE BEUF, pour assainir la bouche et tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

**INDUSTRIE FUNÉRAIRE**

Félix FISCHER  
Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)  
Lire dans le prochain Numéro

**GRANDE FABRIQUE de CHOCOLAT**

B. MODIGLIANI & Cie  
19, Rue Es-Sadikia

GROS, DEMI-GROS ET DÉTAIL  
Expéditions à l'Intérieur et par Colis Postaux

Chocolat santé en tablettes 1 25 la livre  
chocolat vanille en tablettes 1,50 la livre  
chocolat au lait en tablettes 2 fr. la livre.  
Janduja. Praline Duchesse, nougat 2,50 la livre.

Chocolat fourré à la crème 1,50 la livre  
Saucisson à la napolitaine au chocolat  
amandes, noisettes et pistaches 2 fr. 50 la livre.

Cémer Napoléon 3 fr. la livre

**Restaurant des Deux-Mondes**

CAMILLE, propriétaire  
9, avenue de Carthage — Tunis  
Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

Imprimerie spéciale de la  
Petite Tunisie Socialiste

Le gérant: D. V. SCIALOM.



# OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS  
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent  
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire  
BONNENFANT, Ad.  
Boxes, Chenil, Pension pour  
chevaux et chiens  
Route de l'Ariana

Chaux Hydraulique & Ciment  
Paul POTIN  
DEPOT : rue de Turquie (au port)  
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS

L'HERMOTOR  
Moulin à vent en acier galvanisé  
La plus haute récompense aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez  
M. P. LECLERCQ et Cie  
Avenue de Carthage - TUNIS

Cie de NAVIGATION MIXTE  
Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français  
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

ARRIVÉES de Marseille, tous les lundis soir. A Marseille tous les mercredis à 5 h. 15 du matin. De Palerme tous les jeudis à 8 h. du matin par quinzaine ; De Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. ; de la Côte Tunisienne Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30 du soir. A Marseille, tous les samedis à 7 h. du matin.

DEPARTS de Marseille pour Marseille, tous les lundis à 2 h. du soir ; De Tunis pour Palerme, tous les mardis à midi (par quinzaine). De Palerme pour Tunis, tous les mercredis à midi (par quinzaine). De Marseille pour Tunis, la Côte Tunisienne, et Tripoli, tous les mercredis à midi ; De Marseille pour Tunis tous les mercredis à midi ; de Tunis pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. du soir. De Marseille pour Bizerte, Tunis (hebdomadaire) et Palerme (par quinzaine) tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modificat.) La compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.

Les agents principaux : PEDELUPE FRÈRES.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville  
F. BERNET  
TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
Livraisons à Domicile

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
Société anonyme, Capital : 50 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement. Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements Télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 0/0

Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Imprimerie Typo-Lithographique  
F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910  
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or la plus haute récompense.  
CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

LUMIÈRE LUX  
Éclairage privé et public par l'incandescence au pétrole la plus économique qui existe  
FRAIS DE CONSOMMATION  
d'une lampe de 200 bougies 0 f. 015 l'heure — 800 — 0 f. 04

Lampes pour Hôtels, Châteaux, Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc.  
Plus de 200.000 lampes en service placées dans le monde entier  
Darius Bonan  
coessionnaire exclusif pour la Tunisie, Tripoli et Malte  
Rue Es-Sadikia, 37  
(Place de la Gare-Française). — TUNIS

MAISON DE PYROTECHNIE  
Joseph PAONESSA, Artificier  
Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis

Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS  
Torche en feu de couleurs pour retraites aux flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer. — Méches de Sécurité pour Mines  
Fabriqué à Borgel, route de la Goulette  
TELEPHONE 430

BANQUE DE TUNISIE  
Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs  
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET Sfax

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit  
CHANGÉ DE MONNAIES  
Garde de titres et Objets précieux  
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS  
Société anonyme au capital de 200 millions  
entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 %  
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %  
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.

Le Monde  
Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes  
Contre l'INCENDIE et sur la VIE  
SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS  
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE : M. A. Daninos — Sfax : M. Aurélio Darmon : BEJA : M. S. Enriquez — LE KEF : M. César Enriquez — MAHDIA : M. J. V. d'Elie Setbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun — TABARKA : M. Soria.

AGENCE DANA  
9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS  
Déménagements par cadres et voitures capitonnés à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes — Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circulaires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères correspondants partout

Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

MAISON A. MODIGLIANI  
Fondée en 1868  
AGENTS MARITIMES  
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements  
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax  
Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

Affrèteur Réunis } Service régulier bi-mensuel entre Tunis-Paris  
Rouen-Paris.

Les fils de Th. Conseil } Service régulier mensuel entre Tunis-Bordeaux  
niss-Bordeaux.

Cie de Navig. d'Orbigny } Service régulières bi-mensuel entre LA ROCHELLE } Tunis-Algérie Dunkerque.

Armement Adolf Depp } Service régulier mensuel entre ANVERS } niss-Anvers

Armement Italien } (Service régulières mensuel et direct entre Tunis-Savone Gènes Gênes-Trieste Spezia-Venise-Trieste) Gênes-Ravenna.

Lloyd Sabauda } Service régulière bi-mensuel de Palerme pour New-York et Buenos-Ayres avec billets directs au départ de Tunis

avec connaissements directs délivrés au départ de Tunis pour toutes les villes de la France, Belgique, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Suède, Norvège, Amérique et Le Levant.  
Pour frets, renseignements et connaissements, s'adresser à la Maison A. MODIGLIANI, 5, rue St-Charles, ou à son agence du Port : Albert Scemama.

HUILES MINÉRALES  
Huiles végétales industrielles — Huiles animales  
Graisses consistantes  
Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis

Droguerie H A B I S  
Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)  
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux minérales.

Compagnie Générale Transatlantique  
SERVICES POSTAUX RAPIDES  
Arrivées et Départ de la Semaines

ARRIVÉES  
Dimanche, à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.  
Mardi, à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide, de Sfax et Sousse.  
Vendredi, 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi, à minuit, service Rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. 30 du matin Service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi, à 5 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes, et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS  
Dimanche, à midi, Service direct pour Marseille.  
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.  
Mercredi, à midi et demi, service rapide, pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.  
Samedi à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement

N. B. - Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Suppression des Pompes  
et des Puits ouverts  
Les docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sécurité, qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents.

Système breveté hors concours dans diverses expositions, se plaçant sans frais et sans réparation sur tous les puits.

Prix 150 francs, paiement après satisfaction. Envoi franco du catalogue.

vue extérieure. — Une fillette de 10 ans puise l'eau sans fatigue à toutes profondeurs.

S'adresser à MM. L. JONET et Cie, Raïsmes (Nord)  
Fournisseurs de la compagnie des Chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes

Grande Distillerie Tunisienne  
G. & E. LICARI  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

IL N'Y AURA PLUS DE CHAUVES  
grâce à  
L'Eau Merveilleuse « La Tunisienne »  
Composée exclusivement de plantes aromatiques de Tunisie et de quinquina

Le traitement dure de un à deux mois et donne toujours un résultat certain. Des personnes chauves depuis 25 ans ont vu leurs cheveux repousser à la fin du premier mois.

DAMES ET JEUNES GENS  
Conservez et fortifiez votre Chevelure par l'emploi de  
L'Eau Merveilleuse « La Tunisienne »

PRIX : le litre 20 fr., le 1/2 litre 10 fr. Envoi f. c. mandat-poste  
L. CASSAR et Cie, 28, rue Es-Sadikia, TUNIS

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise  
Téléphone 449 WAGNER & Cie Téléphone 449

24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8  
PATISSERIE DE 1<sup>er</sup> ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS  
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages  
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÈNAGE  
Crème Chantilly de France

Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence  
Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

Petites Annonces  
la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

Demandes d'emplois  
Excellent comptable, jolies écritures, bons certificats, bonnes références dem. empl. Journal.

Ouvrier agricole, connaissant spécialement le battage, demande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschau.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.

Petite correspondance  
Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

Demandes de location  
On désire louer jolie villa, Carthage ou environs. S. journal.

Demandes de capitaux  
On demande 75.000 fr. pour construire grand immeuble sur avenue. Intérêts 7 0/0, durée du prêt dix ans. Journal.

Divers  
On demande à céder participation dans importante affaire minière. Journal.

Leçons  
Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Offres de location  
A louer villa meublée ou non à Saint-Germain. — Journal.

Meubles d'occasion à vendre, bon. conditions, s'adresser 9, rue Amilcar.

Immeuble de 700 mètres carrés, la plus belle position de Tunis revenu net 25.000 fr. prix demandé : 600.000 francs. Journal.

BENGALINE  
PEINTURE  
email perfectionnée  
DÉPÔT :  
Droguerie Nationale  
Crèche Père et Fils  
6, Rue d'Italie, 6  
TUNIS  
Représentant :  
J.-C. BONICI  
Rue d'Algerie, 11  
TUNIS

TUNISIA-PALACE  
Hôtel de 1<sup>er</sup> Ordre TUNIS Hôtel de 1<sup>er</sup> Ordre  
Lumière électrique 150 CHAMBRES ET SALONS Lumière électrique  
Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver  
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE